

Feuille d'Avis du district de Courtelary Edition du 9 avril 2020

Pâques

Le Conseil municipal souhaite de Joyeuses fêtes de Pâques à la population. Appliquez scrupuleusement les consignes de sécurité édictées par l'OFSP et restez en bonne santé !

PAE du ruisseau des Faverges

Lors de sa dernière séance le Conseil municipal a discuté et décidé de préavisser favorablement le dossier du plan d'aménagement des eaux (PAE) du ruisseau des Faverges. Ce dossier sera adressé à l'Office des ponts et chaussées ainsi qu'à l'inspecteur de la pêche. Après validation par ces derniers, avec ou sans modifications, le plan sera ensuite mis en dépôt public, dès que la situation sanitaire le permettra.

Soutien aux entreprises

Le Conseil municipal s'est penché sur la situation des entreprises locales par rapport à la période particulièrement délicate que nous vivons. L'idée est de trouver des solutions pragmatiques, à traiter au cas par cas. Les indépendants qui rencontrent des problèmes peuvent s'adresser à l'exécutif dans le but de trouver, ensemble, le moyen d'apporter un soutien communal.

Projets d'antennes de téléphonie mobile

Le bureau municipal a reçu 2 demandes de permis de construire de la part de 2 opérateurs téléphoniques pour la construction de 2 antennes 5G. Ces demandes ont été transmises à l'autorité compétente pour l'octroi du permis de construire, soit la Préfecture du Jura bernois. Dès les publications parues dans la Feuille officielle d'Avis du district de Courtelary, les dossiers seront à disposition au bureau communal. Les éventuelles oppositions pourront dès ce moment-là être adressées à la Préfecture. A relever que ces 2 antennes sont situées sur des terrains privés n'appartenant pas à la commune.

Déchets

Malgré la réouverture de la déchèterie, le Conseil municipal a décidé de continuer de prendre les cartons lors des ramassages hebdomadaires et ceci jusqu'à nouvel avis.

Fonds du sport

Le Conseil municipal remercie vivement le Fonds du sport du canton de Berne via le Conseil du Jura bernois, pour le don de 2'270 francs consenti à l'occasion de l'achat d'un trampoline et de deux buts d'unihockey pour la halle de gymnastique !

Qualité de l'eau

Voici les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 23 mars 2020 à la Rue du Brue 5. Température mesurée in-situ : 8.5°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. Autres paramètres mesurés :

Paramètre		Résultat Unité
pH		7.29
Conductivité (20°C)		396 µS/cm
Turbidité 90		0.068 FNU
Absorption UV 254		0.005 cm-1
DOC		0.34 mg/l
Ammonium		0.006 mg/l
Alcalinité		21.8 °f
Dureté totale		22.4 °f
Minéralisation totale		364 mg/l
Calcium		83.5 mg/l
Magnésium		3.85 mg/l
Potassium		0.285 mg/l
Sodium		0.367 mg/l
Chlorure		1.08 mg/l
Nitrate		0.020 mg/l
Nitrite		5.20 mg/l
Phosphate	<	0.005 mg/l
Sulfate		3.24 mg/l

Le Conseil municipal

Solidarité à Villeret : rappel des règles du Conseil fédéral / Aide aux citoyennes et citoyens.

Le Conseil fédéral par le biais de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande de manière claire aux personnes de plus de 65 ans mais aussi celles à risque de respecter les points suivants :

- Evitez les contacts directs avec les personnes qui n'habitent pas avec vous.
- Demandez à des amis ou à un voisin de faire vos courses et de les déposer devant votre porte.

Le Conseil municipal avec la Paroisse de Villeret ont mis sur pied un service d'aide pour toute personne le souhaitant et ont fait appel aux bénévoles. Or, force est de constater que jusqu'à présent, seules 2 personnes ont demandé de l'aide. En parallèle, près de 20 bénévoles sont inscrits et sont disposés à prêter main forte à toute personne qui en a besoin et qui en fait la demande. Nous ne doutons pas que certains aînés ont fait appel à leur famille ou à leur voisinage proche, toutefois pour ceux qui n'ont pas de possibilité d'aide à proximité immédiate, le service de solidarité à Villeret est prêt !

Pour rappel, vous pouvez contacter le **079 289 95 06** (numéro de téléphone de notre pasteur) pour les services suivants :

- **Effectuer et livrer à domicile les courses de 1^{ère} nécessité.**
- **Effectuer le transport de personnes devant impérativement se déplacer (chez le médecin, à l'hôpital, à la poste ou à la banque).**
- **Service d'écoute et de soutien moral téléphonique par le pasteur.**

Il est fortement déconseillé, même si ce n'est pas formellement interdit comme c'est le cas pour le Tessin, l'Italie ou la France, d'aller faire ses courses. Les magasins d'alimentation sont des lieux à risque, malgré toutes les mesures d'hygiène prises. En allant faire vos courses, vous ne mettez pas seulement votre vie en danger, mais aussi celle des autres personnes à risque.

Il est en revanche conseillé d'aller se promener et de prendre l'air en évitant les contacts rapprochés et en respectant les distances de sécurité préconisées. Nous avons la chance d'avoir des forêts et des pâturages autour de notre village, autant en profiter.

A Villeret, votre santé et votre bien-être nous tiennent particulièrement à cœur et nous vous offrons la possibilité de les protéger avec l'appui d'un groupe de bénévoles qui se fera un plaisir de vous aider. Profitez de l'occasion de faire appel à ces personnes qui se sont mises spontanément à votre disposition.

Le Conseil municipal et le Conseil de paroisse de Villeret

Villeret, le 6 avril 2020